

DOCUMENTATION À SOUMETTRE AU CONTRAT
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU À DES FINS
DOMESTIQUES

Pour formaliser le contrat correspondant, cela peut se faire via le bureau virtuel (*) ou dans les bureaux sur rendez-vous (*), avec les documents suivants :

- Document attestant de la légitimité de l'occupation du bien (acte de propriété ou contrat de location)
- DNI / NIF / NIE
- Numéro de compte courant
- Certificat d'habitabilité en cours de validité
- Autorisation (en cas de non-signature du titulaire)
- Paiement uniquement par carte (inscription selon tarif en vigueur)

[Horaires d'ouverture au public :](#)

Du lundi au vendredi, de 8h à 14h30 (*)

Codes QR pour accéder à :

Bureau Virtuel



Rendez-vous

